DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 04 MARS 2025

CONVOCATION EN DATE DU 26 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 06/02/2025

Présidence: M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants: 25

Membres présents: MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, M. BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme. STIEVENARD Karine, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés: Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie

Membres absents: M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

<u>OBJET</u>: Convention de mise à disposition du domaine public communal pour réalisation de travaux sur le pont reliant les rues Léon Gambetta à Lourches et Marcel Griffon à Escaudain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les travaux de construction d'un nouvel échangeur sur l'A21 et d'une liaison routière destinés à desservir le Parc d'Activités des pierres blanches à Denain et le futur Parc d'Activités des soufflantes, réalisés par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.);

Considérant la mise en évidence d'une modification des déplacements et une augmentation du trafic léger dans la rue M. Griffon à Escaudain et la rue Gambetta à Lourches ;

Considérant l'étude réalisée sur l'ouvrage d'art, propriété des communes de Lourches et d'Escaudain ;

Considérant qu'il convient de réaliser des travaux courant 2025 afin de pérenniser l'usage de cet ouvrage;

Considérant que la C.A.P.H. souhaite prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux ;

Considérant que pour ce faire, il convient d'autoriser la C.A.P.H. à intervenir sur ce pont ;

Vu le projet de convention ci-annexé;

Il est proposé au conseil municipal la signature d'une convention entre la C.A.P.H. et les deux communes (Escaudain et Lourches) permettant d'autoriser La Porte du Hainaut à réaliser ces travaux ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

<u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du domaine public communal pour la réalisation de travaux, par la C.A.P.H.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance.

STIEVENARD Karine.

Strevena

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2025

Nº du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250304-06_02_2025-DE

Date d'affichage: 10/03/2024

Le Maire.

Bruno SALIGO